

Loi pour faire droit à Arthur Herbert John Louth.

Loi pour faire droit à Frank Potts.

Loi pour faire droit à Kenneth Wright Williamson.

Loi pour faire droit à Ida Goldman Adelstein.

Loi pour faire droit à George Cohen.

Loi pour faire droit à Katharine Lillian Cornish Mullin.

Loi pour faire droit à Orville Lester Bennett.

Loi pour faire droit à May Holmes Martin.

Loi pour faire droit à Georgette Mathieu.

Loi pour faire droit à Gladys Odella Sweet Elliott.

Loi pour faire droit à Robert-Charles Delafosse.

Loi pour faire droit à Adelaide Jardine McDonald.

Loi pour faire droit à Edith McLachlan Ward.

Loi pour faire droit à Eva Lamothe Paquin.

Loi pour faire droit à Elizabeth Iris Lobar Kinnon.

Loi pour faire droit à Jeanne Obodofsky Newton.

Loi pour faire droit à Philip Sidilkofsky.

Loi pour faire droit à Rhoda Marjorie Beacon Sadler.

Loi pour faire droit à Becky Herscovitch Moscovitch.

Loi pour faire droit à Veronica Conrick Pelley.

Loi pour faire droit à William Bryan Hazel.

Loi pour faire droit à Victorien Tremblay.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse au député de Son Excellence le Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Honneur:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1949.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Après quoi il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session de la vingtième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La situation internationale demeure inquiétante. Au lieu de la collaboration plus étroite qu'on prévoyait entre tous les pays, la scission s'accroît entre certaines nations de l'Europe orientale et des nations du monde occidental. La conscience du danger a conduit les peuples libres à constituer et à favoriser des groupements régionaux afin d'assurer conjointement leur sécurité et leur bien-être. Le Canada a continué à l'occasion de seconder l'affermissement d'une organisation efficace en vue de la paix et de la sécurité internationales. Mes Ministres ont signifié bien clairement l'intention de notre pays d'aider au maintien d'une puissance supérieure pour la cause de la sauvegarde de la liberté.

Le retard qu'a subi la reprise de la production en Europe et en Asie a eu pour conséquence une demande sans précédent des produits de l'hémisphère occidental. Cette demande a eu un effet inflationnaire sur les prix mondiaux, qui, à leur tour, ont fait monter les prix sur le marché domestique. L'effet de cette tendance sur le coût de la vie inquiète de plus en plus les consommateurs.

Bien que la pénurie de vivres et d'autres approvisionnements destinés à répondre à la demande tant à l'étranger que chez nous ait occasionné une hausse des prix, la production canadienne en vue de satisfaire cette demande a porté l'embauchage et la prospérité à des niveaux sans précédent.

Mes Ministres estiment que la réglementation généralisée des prix, tellement nécessaire en temps de guerre, se révélerait nuisible si on la maintenait indéfiniment en temps de paix. Les régies imposées par la guerre ont donc été graduellement abolies. Afin de résister à la poussée d'inflation, on en a conservé un certain nombre durant l'actuelle période de transition.

Les deux Chambres du Parlement ont longuement débattu les divers aspects de la question des prix et du coût de la vie. Cette question a fait l'objet d'une enquête approfondie de la part d'un comité spécial de la Chambre des communes. L'enquête a contribué à restreindre la hausse non motivée des prix. Le rapport du comité mérite de retenir l'attention du grand public. Le Gouvernement examinera très soigneusement les vues qu'il renferme.

Comme les clients du Canada en Europe ne pouvaient payer leurs importations, notre réserve de dollars des Etats-Unis s'est épuisée de façon grave en 1947. En vue de parer à la situation critique qu'a provoquée la pénurie de dollars américains requis pour acquitter le volume beaucoup plus considérable de nos importations en provenance des Etats-Unis, il a fallu imposer provisoirement à notre commerce des restrictions rigoureuses et impopulaires. Vous vous souvenez que l'étude des mesures destinées à cette fin a exigé la convocation des Chambres au début de décembre. Le débat relatif à ces mesures a occupé une grande partie des premiers mois de la session.